



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 12.05.2025

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances

du préavis n° 41/2025 relatif à une demande de crédit pour la rénovation de la Rotzérane

	Séances			Emoluments	Signatures
	06.05.2025	jj.mm.aa	jj.mm.aa		
Rapporteur Mijajlovic Pascal	x				
Membres Marsoni Lucette	x				
Mustafa Valmir	x				
Aeberhard Marc	x				

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 6 mai 2025, à la maison de commune en présence de Madame Tulot syndic et de Monsieur Cattin municipal, afin d'étudier le préavis 41/2025 relatif à une demande de crédit pour la rénovation de la Rotzérane. La commission les remercie pour les explications fournies.

La commission tient à rappeler qu'elle statue uniquement sur le côté financier du préavis.

La Salle Rotzérane inaugurée il y a une trentaine d'années, voit défiler chaque année une multitude d'événements culturels, sportifs et privés, les écoles l'utilisent également. Malgré son importance incontestable, La Rotzérane n'a fait l'objet d'aucune rénovation majeure depuis sa construction. Pour la commission, l'investissement est tout à fait cohérent.

L'estimation des travaux a été faite sous forme de devis.

Pour répondre à la loi sur la comptabilité des communes vaudoises, la durée des amortissements est maintenant imposée par l'état et non plus décidée par le Conseil Communal, ceci explique le point « prend acte » du présent préavis.

Dans les conclusions, nous remarquons un montant de CHF 200'000.- sur la réserve de préfinancement pour travaux. Etant donné qu'il ne sera plus possible d'attribuer des montants à un fond de réserve, un compte de préfinancement sera attribué à un projet qui doit être réalisé dans les 5 ans est dès lors requis.

Le montant de CHF 200'000.- y figurant est issu des résultats comptables de 2024 qui seront présentés prochainement au conseil.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu Le préavis N° 41/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la rénovation de la Rotzérane;

Où le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

Prend acte de l'amortissement

- du montant de CHF 32'060.- (biens meubles et machines) sur une période de 5 ans
- du montant de CHF 200'000.- (préfinancement) sur une période de 10 ans
- du montant de CHF 250'820.- (part bâtiment) sur une période de 10 ans

- Décide:**
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de la salle de la Rotzérane ;
 2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 482'880.00 TTC pour ce projet de réfection ;
 3. De financer ce montant par la trésorerie courant ou, en cas de nécessité, par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché le moment venu ;
 4. De prélever un montant de CHF 200'000.00 sur la réserve de préfinancement pour travaux.

Ont signé :

Marsoni Lucette

Mustafa Valmir

Aeberhard Marc

Mijajlovic Pascal

The image shows four handwritten signatures stacked vertically. The top signature is in black ink and appears to be 'Marsoni Lucette'. The second signature is in black ink and appears to be 'Mustafa Valmir'. The third signature is in blue ink and appears to be 'Aeberhard Marc'. The bottom signature is in black ink and appears to be 'Mijajlovic Pascal'. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized script.